



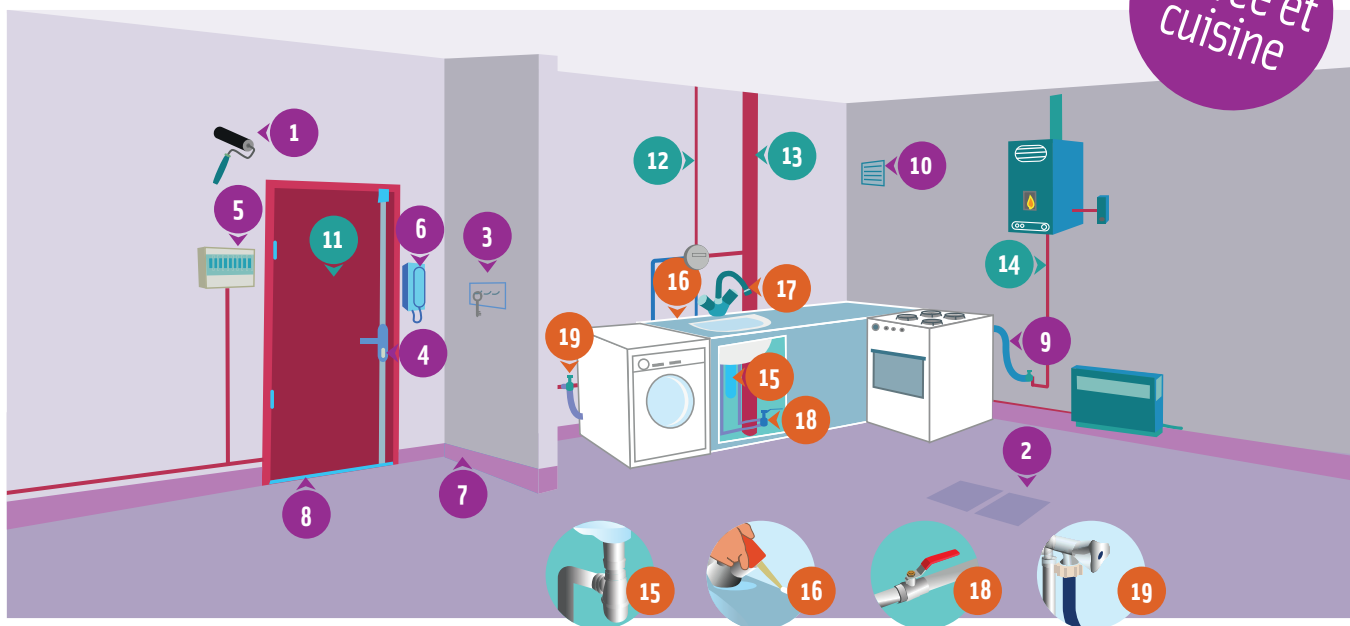
Réparation et entretien

dans votre
logement

— **es** —

Qui doit s'occuper des réparations et de l'entretien dans votre logement ?

Entrée et cuisine



VOUS

1• Peinture ou tapisserie (murs et plafonds)
2• Revêtement de sol
3• Clés (portes et boîte aux lettres) / badges

4• Serrurerie / graissage des serrures et des paumelles
5• Fusibles
6• Interphone (dégradation du matériel)

7• Plinthes
8• Bas de porte et barre de seuil
9• Flexible de gaz

10• Nettoyage et débouchage de la ventilation

ELOGIE-SIEMP

11• Porte d'entrée sauf en cas d'effraction ou dégradation

12• Canalisation d'eau
13• Colonne d'eau usée

14• Canalisation d'arrivée de gaz

ENTREPRISE SOUS CONTRAT

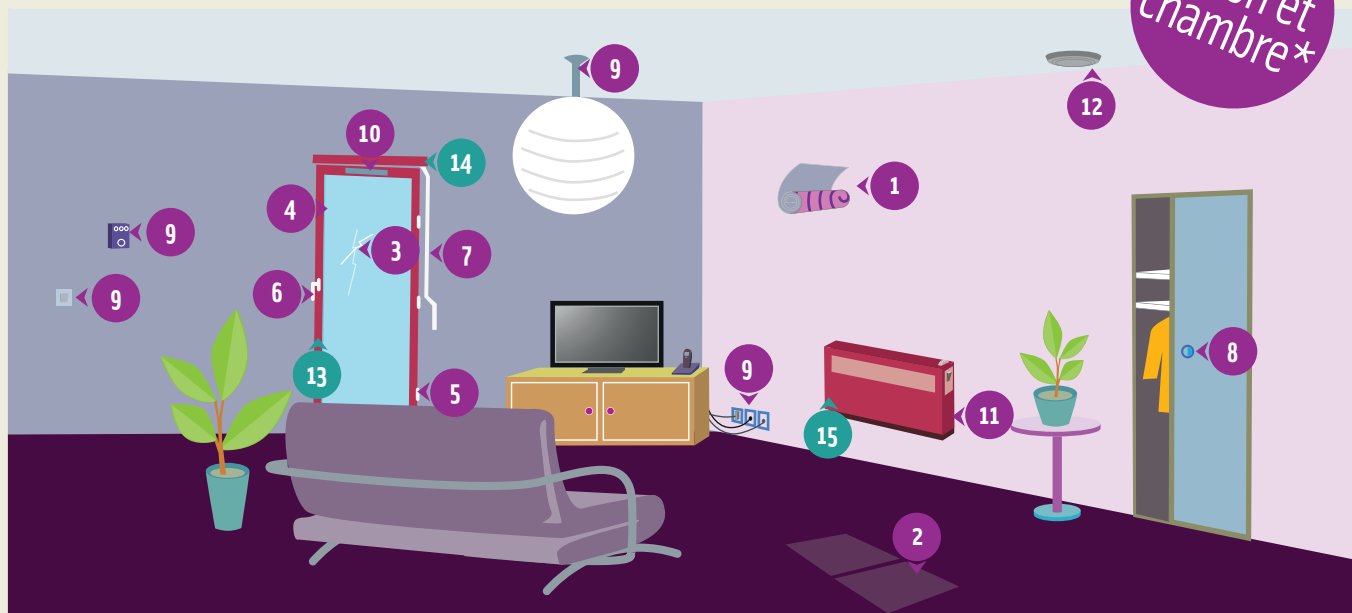
Pour les immeubles concernés par les accords collectifs

15• Siphon et évacuation
16• Joints silicone jouxtant les appareils sanitaires

17• Robinetterie des lavabo, évier, baignoire, douche (toutes pièces)

18• Robinet d'arrêt
19• Robinetteries d'alimentation des machines à laver le linge et la vaisselle

Salon et chambre*



VOUS

- 1• Peinture ou tapisserie (murs et plafonds)
- 2• Revêtement de sol
- 3• Vitres cassées
- 4• Joint et vitrage

- 5• Gonds et paumelles
- 6• Poignées de fenêtres et crémones
- 7• Manivelles de volets roulants

- 8• Placards dont portes boutons et poignées
- 9• Prise TV, prise téléphone, thermostat, prises de courant, interrupteurs, douilles

- 10• Grille d'entrée d'air
- 11• Nettoyage des radiateurs
- 12• Test régulier et dépoussiérage du Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée

ELOGIE-SIEMP

- 13• Fenêtre et encadrements (sauf dégradations)

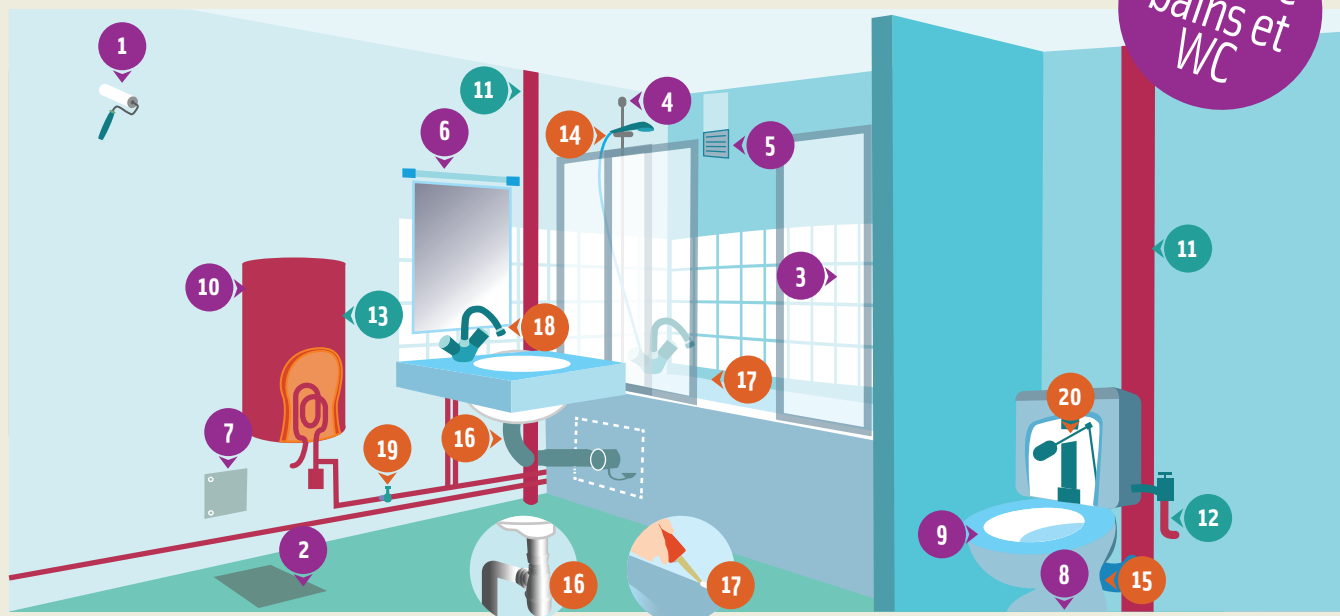
- 14• Mécanisme de volets roulants

- 15• Radiateur (remplacement et réparations)

*Dessin pour exemple. Légendes applicables à toutes les pièces de vie.



Salle de bains et WC



VOUS

- 1• Peinture sur murs et plafonds, rebouchage des trous
- 2• Revêtement de sol
- 3• Pare-douche

- 4• Colonne de douche (support douche)
- 5• Nettoyage et débouchage ventilation

- 6• Applique sanitaire
- 7• Porte de gaine technique
- 8• Fixation WC
- 9• Abattant WC

- 10• Ballon électrique (entretien courant / Détartrage)

ELOGIE-SIEMP

- 11• Colonne d'eau usée
- 12• Alimentation d'eau

- 13• Ballon électrique (remplacement)

ENTREPRISE SOUS CONTRAT

Pour les immeubles concernés par les accords collectifs

- 14• Flexible et douche
- 15• Joints sur pipe
- 16• Siphon et évacuation
- 17• Joints silicone jouxtant les appareils sanitaires
- 18• Robinetteries des lavabo, évier, baignoire, douche (toutes pièces)

- 19• Robinet d'arrêt
- 20• Mécanisme chasse d'eau





> Le saviez-vous ?

Au quotidien, de nombreux problèmes peuvent survenir dans un logement. Se pose alors la question de savoir si le coût des réparations vous incombe ou est à la charge d'Elogie-Siemp. **La réglementation** fixe ainsi la liste d'un certain nombre de travaux devant être pris en charge par le locataire du logement.

Ces règles sont fixées par le **décret n°87-712 du 26 août 1987**, plusieurs fois actualisé depuis cette date, qui définit la nature des réparations locatives.

Nous vous rappelons qu'en cas de **fuite ou infiltration importante, du lundi au vendredi, entre 12h et 14h et de 16h30 à 9h30, le week-end et les jours fériés 24h/24h**, il convient d'appeler Elogie-Siemp Assistance au **01 40 47 55 55 (taper 1 pour une mise en relation directe et gratuite)**.

Retrouvez
ces infos
en vidéo

